
III. Conseil Supérieur de l'Instruction publique

Elections

Les électeurs au Conseil supérieur de l'Instruction publique sont convoqués pour désigner leurs représentants le 4 novembre 1931. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire, aura lieu le 18 novembre 1931.

Des agrégés de mathématiques ayant demandé au Bureau de leur faire connaître les noms des candidats, tous les professeurs agrégés de mathématiques en ont été avertis le 15 octobre 1931.

M. COMMISSAIRE a confirmé sa décision de ne pas être candidat et le Bureau a été avisé seulement des candidatures suivantes :

d'une part, comme représentant des professeurs agrégés de Mathématiques, celles de M. CHENEVIER, professeur de Mathématiques Spéciales au Lycée St-Louis, et de M. WEBER, professeur de Mathématiques Spéciales Préparatoires au Lycée Hoche, à Versailles :

d'autre part, comme représentant des professeurs de Collège, ordre des Sciences, celle de M. GIMBERT, professeur au Collège d'Issoire, membre sortant.

Appel et Communication de M. Chenevier

MES CHERS COLLÈGUES,

A la suite de la décision prise par M. COMMISSAIRE de ne pas être candidat aux élections au Conseil Supérieur de l'Instruction publique du 4 novembre 1931, de nombreux collègues m'ont demandé instamment de poser ma candidature. J'ai été très touché de cette marque de confiance et je viens solliciter votre suffrage.

Si vous me faites l'honneur de me confier le mandat de vous représenter, j'agirai, au Conseil Supérieur, en liaison étroite avec nos organisations corporatives. J'estime que le représentant des agrégés de mathématiques doit s'inspirer, dans son action, de la doctrine de l'Association des Professeurs de Mathématiques. C'est donc en accord complet avec ce groupement que je défendrai la cause des mathématiques dans l'Enseignement secondaire, cause toujours menacée par ceux qui poursuivent depuis longtemps la ruine de l'enseignement des sciences au lycée.

J'estime que le délégué des mathématiciens au Conseil Supérieur et celui des physiciens doivent agir d'accord et que cet accord est possible. L'union fait la force. Puisque, sur les questions de programmes, l'union ne peut pas se faire entre tous les secondaires — nul ne le déplore plus que moi — il faut qu'elle se réalise, étroite et féconde, entre les représentants de l'enseignement scientifique. J'y travaillerai avec la ferme volonté d'aboutir.

Vous connaissez mes relations avec la Société des Agrégés et avec le Syndicat National. Je resterai en contact suivi avec ces deux organisations pour défendre, le cas échéant, leurs revendications essentielles.

Enfin, dans toutes les questions où les membres du Conseil Supérieur sont des juges, je revendique l'indépendance la plus absolue. J'espère que ceux qui me connaissent me feront confiance à ce point de vue.

Si ce programme est le vôtre et si vous me chargez du lourd honneur de vous représenter, je le ferai avec toute la conscience dont je suis capable. Je souhaite, si vous m'élisez, que le nombre de vos suffrages me confère l'autorité dont j'aurai besoin.

Veuillez agréer, mes chers Collègues, l'assurance de mon bien cordial dévouement.

Pierre CHENEVIER,

*Professeur de Mathématiques Spéciales au Lycée St-Louis,
71, rue Claude-Bernard, Paris (5^e).*

MES CHERS COLLÈGUES,

A l'occasion du renouvellement du Conseil Supérieur de l'Instruction publique, j'ai reçu de la Fédération générale de l'enseignement adhérente à la C. G. T. un manifeste me demandant de faire connaître les réflexions que me suggère un programme émanant de cette organisation et au premier rang duquel figure la question de l'Ecole unique. D'autre part, j'ai appris que plusieurs de mes collègues avaient été sollicités d'accorder leur voix à mon concurrent M. WEBER, parce que celui-ci était le porte-drapeau de l'Ecole unique.

Je me refuse absolument à consulter les agrégés de mathématiques sur cette question qui est, actuellement, d'ordre politique. Si la question de l'Ecole unique venait en discussion devant un Conseil Supérieur dont je serais membre, il se produirait de deux choses l'une. Ou bien nos organi-

sations corporatives : Professeurs de Mathématiques, Société des Agrégés, Syndicat national, auraient une opinion que je soutiendrais si elle m'agréait. Dans le cas contraire, ma démission serait immédiate. Ou bien ces organismes n'auraient pas d'opinion sur une question aussi importante et je m'abstiendrais à moins que l'existence même de l'enseignement secondaire ne me paraisse en péril.

J'ai, personnellement, une opinion sur la question. Je me refuse à consulter mes collègues sur un sujet qui les divise profondément et je déplore que dans notre spécialité — et dans notre spécialité seulement — la controverse ait été portée sur ce terrain.

Veuillez croire, mes chers Collègues, à mon bien cordial dévouement.

Pierre CHENEVIER,

*Professeur de Mathématiques Spéciales au Lycée St-Louis,
71, rue Claude-Bernard, Paris (5^e).*

Appel de M. Weber

MES CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de me présenter à vos suffrages pour l'élection du représentant des Agrégés de Mathématiques au Conseil Supérieur de l'Instruction publique.

Mes idées sur l'enseignement secondaire et sur l'enseignement des Sciences ont été exposées à maintes reprises dans de nombreuses publications. Je tiens néanmoins à les rappeler ici en termes aussi nets que possible. Convaincu de la valeur éminente des sciences pour la formation de l'esprit, à condition qu'elles soient enseignées par des méthodes adaptées à chaque âge, je lutterai ardemment pour qu'on leur fasse dans les horaires et les programmes la place à laquelle elles ont légitimement droit, place qu'elles avaient naguère et qu'elles ont malheureusement perdue, au grand dommage de beaucoup de bons esprits naturellement orientés vers les études scientifiques.

Quelque opinion que l'on professe à l'égard du principe de « l'égalité scientifique », il doit être en tout cas formellement entendu, ainsi que l'*Association des Professeurs de Mathématiques* l'a déclaré à plusieurs reprises, que l'abandon de ce principe impliquerait obligatoirement le renforcement des programmes scientifiques dans certaines sections. En parlant des sciences, j'entends *toutes* les sciences, aussi bien les sciences expérimentales que les mathématiques : je suis profondément convaincu que la seule méthode efficace pour défendre notre enseignement est de réaliser un accord étroit avec nos collègues physiciens et naturalistes. Ces convictions ont toujours inspiré mes actes et mes doctrines pédagogiques.

Au cours de ma carrière universitaire, où j'ai eu l'occasion d'enseigner à peu près dans toutes les classes, de la Sixième aux Spéciales, en province comme à Paris, j'ai pu apprécier la difficulté et l'intérêt des tâches diverses que nous avons à remplir : à cet égard, les postes les plus délicats et les plus importants ne sont pas toujours les plus brillants. Aussi je n'ai

jamais reconnu pour ma part une hiérarchie que l'on prétend établir quelquefois entre Paris et les départements, ou entre les premières et les dernières classes de l'enseignement secondaire. C'est dire également que parmi les légitimes revendications que nous sommes tous fondés à exprimer, celles qui réclament le plus impérieusement d'être satisfaites dans le plus bref délai sont celles qui doivent assurer au corps universitaire un recrutement d'un niveau aussi élevé que possible ; je veux parler du relèvement des traitements de début, et spécialement ici de celui de la sixième classe des agrégés de province.

L'opinion publique est saisie depuis plusieurs années du grave problème de la Réforme générale de l'Enseignement, que l'on ne saurait éluder plus longtemps. Les questions en apparence les plus spécifiquement « secondaires » : culture générale, égalité scientifique, gratuité, bourses, sélection des élèves, formation des maîtres, mettent en cause toute l'organisation de notre enseignement public. Le S3 des Professeurs de lycées s'est prononcé à diverses reprises dans ses Congrès en faveur des principes généraux de la réforme connue sous le nom d'Ecole Unique. Nous pouvons les uns et les autres différer d'opinion sur les détails de réalisation, mais il devient impossible de prétendre maintenir le *statu quo* en ignorant l'existence des enseignements voisins, ou en leur opposant une attitude délibérément défiante ou hostile. Au surplus, les faits sont là ; les mesures votées par le Parlement apparaissent comme inacceptables sous la forme où on les applique ; il faut, de toute nécessité, élaborer et réaliser des solutions d'ensemble.

A ce point de vue l'importance du Conseil Supérieur apparaît comme considérable ; il est indispensable que ses membres, par leur formation et leurs occupations antérieures, aient été amenés à apercevoir la complexité des questions qui se posent, à méditer sur leur enchaînement et leurs rapports, et n'aient pas borné leurs préoccupations à un domaine trop étroitement limité. C'est surtout cette considération qui m'a décidé à poser ma candidature.

Cette œuvre de refonte d'ensemble ne saurait se réaliser sans la collaboration étroite des diverses catégories du personnel enseignant à ses différents degrés. Sur ce point encore, une politique d'entente et de coordination des efforts apparaît comme la seule féconde. Elle impose à votre représentant au Conseil Supérieur le devoir de garder un contact aussi suivi que possible, aussi bien avec les organisations spécialement secondaires (S3, Société des Agrégés, Association des Professeurs de Mathématiques), qu'avec les organismes plus étendus où se rencontrent des délégués des catégories des enseignements primaire, secondaire, supérieur, technique. Au premier rang de ces organismes se place la Fédération Générale de l'Enseignement qui établit en outre un contact entre le milieu Universitaire et la masse populaire, dont on ne peut nier que l'avenir soit étroitement lié à la réforme de l'Enseignement. Je m'efforcerai, si vous me faites l'honneur de me désigner, de maintenir un

contact suivi avec ces différents groupements, tout en conservant la liberté entière de pensée et d'action qui s'impose aux membres élus d'une assemblée délibérante appelés éventuellement en outre à rendre en toute indépendance des jugements sur leurs collègues.

Je vous prie d'agréer, mes chers Collègues, l'assurance de mon entier dévouement aux intérêts matériels, moraux et spirituels de notre enseignement public.

Maurice WEBER,

*Professeur de Mathématiques Spéciales Préparatoires
au Lycée de Versailles, Maître de Conférences à
l'Ecole Normale Supérieure des Jeunes Filles
à Sèvres.*

Appel de M. Gimbert

MES CHERS COLLÈGUES,

Il y a quelques mois à peine, vous m'avez donné la preuve éclatante de votre confiance en moi, en me réélisant au Conseil supérieur, après ma démission et cela à une unanimité presque complète qui m'a profondément touché.

Aujourd'hui, le renouvellement complet et normal du Conseil supérieur m'oblige à venir à nouveau devant vous pour solliciter vos suffrages.

Vous me connaissez et ma profession de foi sera courte. Elle tiendra tout entière dans cette simple formule : loyauté envers tous et dévouement absolu à la cause de vos collègues et plus spécialement à celle de notre enseignement scientifique.

P. GIMBERT,

Membre sortant,

Professeur de Sciences au Collège d'Issoire.
